

REPUBLIQUE RWANDAISE
UKAMUKERU GENEVIVE

COMPTABILITE

Aug 1988
(S)

11/11/1988

MUKANDEKEZI Geneviève
B.P. 1055 - M.R.N.D.
K I G A L I . -

Kigali, le 11/11/1988

Compte n° 14569/19
B. C. R.
Kigali

03 MARS 1989

DECLARATION DE CREANCES

Le Conseil National de Développement doit à Mme MUKANDEKEZI Geneviève, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.350 FRW) pour la fourniture de 30 kg de haricots " semences pour champ aménagé par l'Umuganda" (Cfr bon de commande n° 367/88 du 16/9/88).

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.-

o.p. 507 du 15-3-89

Fait à Kigali, le 11/11/1988

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

MUKANDEKEZI Geneviève.-

Geneviève

Geneviève
14-3-89

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge de 18.101.01.02.01.01.....

Inscrit sous poste 8..... du 22/2/89

Kigali, le 19/11/88.....

Le gestionnaire des crédits

M. NZIZA Genanté *Genanté*

MUKANDEKEZI Geneviève

Kigali, le 11/11/1988

B.P. 1055 - M.R.N.D.

R. I. G. A. I. I. -

Compte n° 14569/19

B. C. R.

Kigali

DECLARATION DE CREANCES

Le Conseil National de Développement doit à Mme MUKANDEKEZI Geneviève, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.350 FRW) pour la fourniture de 30 kg de haricots " semences pour champ aménagé par l'Umuganda" (Cfr bon de commande n° 367/88 du 16/9/88).

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ A LA SOMME DE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.-

Fait à Kigali, le 11/11/1988

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Signature]

MUKANDEKEZI Geneviève.-

[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge de *AB. AD. A. D. L. D. D.*

Inscrit sous poste du

Kigali, le *19/11/88*

Le gestionnaire des crédits

M. NZIZA Veranté
[Signature]

MUKANDWEZI Geneviève
B.P. 1055 - M.R.N.D.
KIGALI.-

Kigali, le 11/11/1988

Compte n° 14569/14
B. C. R.
Kigali

DECLARATION DE CREANCES

Le Conseil National de Développement doit à Mme MUKANDWEZI Geneviève, la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.350 FRW) pour la fourniture de 30 kg de haricots " semences pour champ aménagé par l'Umuganda" (Cfr bon de commande n° 367/88 du 16/9/88).

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ A LA SOMME DE MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.-

Fait à Kigali, le 11/11/1988

Pour accord de paiement
Le Président du C.N.D.

[Signature]

MUKANDWEZI Geneviève.-

[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.10.01.02.01.01.....

Inscrit sous poste du

Kigali, le 19.11.88.....

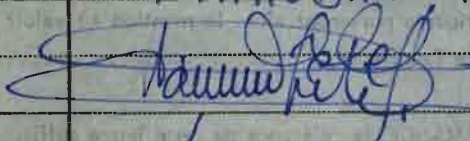


Le gestionnaire des crédits

M. NZIZA *[Signature]*

Service C.N.D.

Budget Ord. Article 19.101.01 Littera 0.2.01.01

FOURNISSEUR Mme MUKANDEKEZI Genevieve A LIVRER a C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
30	kg de haricots (semences pour champ aménagé par UMUGANDA	45F	1.350 FRW
POUR APPROBATION: LE PRESIDENT DU C.N.D. NTAHOBARI Maurice		VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES 28 FEV. 1989 Kigali, le	
<p><i>pt</i></p> 			

Nous disons: MILLE TROIS CENT CINQUANTE TOTAL -1.350 FRW-
FRANCS RWANDAIS

Visa du service du budget et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 8 du 22/11 1988

Kgbi le 16/9/88
M. Nziya Genantse
Gestionnaire de Crédits



Service C.N.D.

Budget Ord. Article 19.101.01 Littera 02.01.01

FOURNISSEUR M^{me} MUKANDEKEZI Jénévieve A LIVRER à C.N.D.

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Prix total
30	kg de haricots (semences pour champ aménagé par UMUGANDA)	45F	1.350FRW
POUR APPROBATION: LE PRESIDENT DU C.N.D. NTAHOBARI Maurice			
N° <i>[Signature]</i>			

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 28 FEV. 1989

Nous disons: MILLE TROIS CENT CINQUANTE TOTAL -1.350FRW-
 FRANCS RWANDAIS

Visa du service du budget et du contrôle.

Kgali, le 16/01/1988
 Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
 M-NZIZA Vincent

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° *8* du *22/11/89* 19... *20*

